

Démission en accident de travail

Par birtanem, le 17/04/2011 à 15:20

Bonjour,

Je suis en accident de travail depuis le 01 Avril et jusqu'au 08 mai. Je ne souhaite pas reprendre mon travail et je voudrais démissionner.

Quelle est la durée de mon préavis? peut-il être réduit en cas d'accident de travail? J'ai 10 ans d'ancienneté, je suis cadre et normalement je dois effectuer un préavis de 3 mois. Merci d'avance pour votre réponse.

Par P.M., le 17/04/2011 à 18:10

Bonjour,

Vous pouvez démissionner pendant un arrêt pour accident du travail mais, sauf accord écrit avec l'employeur, en respectant le préavis normal dont le terme ne sera pas repoussé par le dit arrêt...

Par birtanem, le 17/04/2011 à 18:23

merci de votre réponse.

Cordialement